

**DECISION PORTANT ACCEPTATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT
MULTIDIAG 360 BUNDLE VL**

Adm N° 2024 - 51

Le Maire de la Commune de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant que les services techniques sont équipés d'outils de diagnostic pour la flotte de véhicules légers (VL),

Considérant qu'il convient de pouvoir mettre à jour la base de données desdits outils de diagnostic.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter le contrat d'abonnement multidiag 360 administration VL - formule Basic comprenant les :

- Mises à jour logiciel par internet,
- Déverrouillages Security Gateway (FCA, VAG, Renault et Dacia
- Module véhicule électrique
- Identification automatique de la plaque d'immatriculation
- E-learning
- SAV par E-mail avec prise en charge sous 24h à 48h
- SAV par téléphone avec réponse sous 4h
- 1 Ticket Assistance Diagnostic Expert par an

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le coût est de 1 085.00 € H.T. par an.

ARTICLE 3 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 04 avril 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ